RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Doubs
Canton : Bavans
Arrondissement : Montbéliard

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 9
Absents : 5
Procurations : 3
Votants : 12

Convocation adressée le :
27 juillet 2024
Convocation affichée le :
27 juillet 2024

DÉLIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ÉTOUVANS

Séance du 31 juillet 2024

Délibération n°2024-45

Certifiée exécutoire par affichage le 01.08.2024,
Et par dépôt en sous-préfecture le 01.08.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Étouvans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Xavier BARTOLO, maire.

Présents : M. Xavier BARTOLO, Mme Elodie PERNOT, M. Hervé CORDIER, M. Christophe JACQUEY, Mme Delphine JAXEL, M. Gary MARINOT, M. Xavier PAITRY, M. Julien PERINET, Mme VOLLE Christine.

Absents excusés : M. PESSONNEAUX Claude, M. ROSSEZ Alexandre donne procuration à M. MARINOT Gary, M. Yves GIROLIMETTO donne procuration à M. PERINET Julien, Mme Coralie GIRARD donne pouvoir à M. BARTOLO Xavier, Mme Sylvia KATANCEVIC.

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Mme Delphine JAXEL

MISE AUX NORMES DE LA SALLE ASCE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de dérogation concernant la DETR ainsi que la réponse positive de Madame la Sous-Préfète de Montbéliard le 16.07.2024 autorisant le démarrage anticipé des travaux d'accessibilité de la salle ASCE.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la nécessité de procéder à la mise aux normes au niveau de l'accessibilité et de la sécurité de la salle ASCE (Hall d'entrée, cloison cuisine WC, vestiaires, portes...).
En effet en 2019, la commune ayant reçu une mise en demeure de procéder aux travaux suite à des engagements non tenus en 2015.

L'étude existante ayant été reprise ainsi que la réception de certains devis, le coût de ces travaux serait entre 40 000 et 65 000 euros TTC.
L'objectif est d'avoir une attribution de marché début septembre pour un démarrage de chantier deuxième quinzaine d'octobre avec potentiellement des travaux terminés pour la période de Noël voire début 2025.

Dans une optique d'avoir également accès à des subventions, Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer concernant ces demandes de travaux.

Le conseil Municipal à 12 voix pour :

APPROUVE le projet dans la limite des sommes inscrites au budget.

AUTORISE le maire à émettre toute demande de subvention en lien avec le projet

AUTORISE le maire à solliciter PMA au titre du fonds de concours pour participer au financement du projet

AUTORISE le maire à signer tout acte et document afférent.

Fait à Etouvans
Le 01 août 2024,
Le Maire,
M. Xavier BARTOLO

La secrétaire de séance
Delphine JAXEL.